



mutuelle et congés pour création entreprise

Par **CFDT**, le **04/05/2011** à **17:26**

bonjour,

pouvez-vous me dire comment un salarié qui accepte un congé pour création d'entreprise peut bénéficier du contrat mutuelle entreprise ?

Merci pour votre retour.

A bientôt

Hervé

Par **P.M.**, le **04/05/2011** à **18:10**

Bonjour,

Plus qu'il ne l'accepte, le salarié fait la demande d'un congé pour création d'entreprise...

En plus des dispositions éventuelles de la Convention Collective applicable sur ce point, il faudrait consulter le contrat de la prévoyance et/ou interroger l'organisme mais, le contrat étant suspendu pendant cette période, normalement, le salarié n'y a pas droit et on peut, même si en l'occurrence il s'agit d'un congé sabbatique, se référer à l'[Arrêt 08-11387 de la Cour de Cassation](#)

Par **CFDT**, le **05/05/2011** à **08:23**

Merci pour votre réponse.